# REPUBLIQUE FRANCAISE

# **MULTISERVICES**

# AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE SAINT MAURIN

Numéro SIRET: 21470260700034

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE AGEN MUNICIPALE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

**BUDGET MULTISERVICES** 

**ANNEE 2015** 

# SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
3	B - Modalités de vote du compte administratif
	II. Présentation générale du compte administratif
4	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
5	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
7	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
8-9	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes
	III. Vote du compte administratif
10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

	IV. ANNEXES	Jointes	Sai ob
	A - Eléments du bilan		) (100
	A1 - Présentation croisée par fonction		)
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
14	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
15-16	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
17-18	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
19	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
20	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
21-22	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
23	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
24	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
24	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
25-26	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
25-26	A4 - Etat des provisions	X	
25-26	A5 - Etalement des provisions	X	
27	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
28	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement		
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement -		
	Investissement		
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		
29-30	A8 - Etat des charges transférées	X	
29-30	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
31	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
31	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
32	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		
	A11 - Etat des travaux en régie	X	
33	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
	B - Engagements hors bilan		
34-35	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
36	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
37-38	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
37-38	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	

# SOMMAIRE

	IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
37-38	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Х	
37-38	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
39	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
40	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Х	
40	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Х	
40	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Х	
	C - Autres éléments d'informations		Х
41-42	C1.1 - Etat du personnel	Х	
43	C1.2 - Actions de formation des élus	Х	
44	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Х	
45	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Х	
45	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
45	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Х	
45	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Х	
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		Х
	C3.6 - Identification des flux croisés		Х
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		Х
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		Х
46	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	В

### **POUR MEMOIRE**

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
  - au niveau chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau chapitre pour la section d'investissement,
    - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La	liste	des	articles	spécialisés	sur	lesquels	l'ordonnateur	ne	peut	procéder	à	des	virements	d'article	à	article	e
la s	uivan	te:															

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en sectio d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".
- III Les provisions sont :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

#### **EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	3	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	945,05	G 6 002,77
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	3 101,77	Н 2 242,34
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	С		2 266,90
N-1	Report en section d'investissement (001)	D	2 242,34	J
		=		=.
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	6 289,16	= G+H+I+J 10 512,01
RESTES A REALISER A	Section de fonctionnement	E		К
REPORTER EN	Section d'investissement	F		L
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L
-		-		
	Section de fonctionnement	= A+C+E	945,05	= G+I+K 8 269,67
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	5 344,11	= H+J+L 2 242,34
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 289,16	= G+H+I+J+K+L 10 512,01

### **DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	К		
TOTAL DE	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	L		

<sup>(1)</sup> Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre  $\epsilon$  non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre a 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

# **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap. Libellé		Crédits ouverts	Crédits employé emplo	Crédits	
		(BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général	1 100,00	184,73		915,27
012	Charges de personnel et frais assimil				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante				
Total des dé	penses de gestion courante	1 100,00	184,73	0,00	915,27
66	Charges financières	761,00	760,32		0,68
67	Charges exceptionnelles				
68 <sup>(1)</sup>	Dotations provisions semi-budgétaires (				
022	Dépenses imprévues	300,00			
Total des dé	penses réelles de fonct.	2 161,00	945,05	0,00	915,95
023 (2)	Virement à la section d'investissement (	4 603,00			
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (				
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct				İ
Total des dé	penses d'ordre de fonct.	4 603,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 764,00	945,05	0,00	915,95
	Pour information (3)				
da	D 002 Déficit fonctionnement reporté de N-1	0,00			
de	Tonctionnement reporte de N-1				

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap. Libellé		Crédits ouverts	Crédits employé emplo	Crédits	
		(BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	annulés
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et ven				
73	Impôts et taxes				İ
74	Dotations, subventions et participation				
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	6 002,77		-2,77
Total des re	cettes de gestion courante	6 000,00	6 002,77	0,00	-2,77
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78 <sup>(1)</sup>	Reprises provisions semi-budgétaires				
Total des re	cettes réelles de fonct.	6 000,00	6 002,77	0,00	-2,77
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)				
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(				
Total des re	cettes d'ordre de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 000,00	6 002,77	0,00	-2,77
	Pour information (3)				
	R 002 Excédent	2 266,90			
de	fonctionnement reporté de N-1	·			

<sup>(1)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts Mandats (BP + DM + RAR N-1) émis		Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépen	ses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	3 102,00	3 101,77		0,23
165	Dépôts et cautionnements reçus	940,00			940,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	1 500,00			
Total des dépen	ses financières	5 542,00	3 101,77	0,00	940,23
45	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépen	ses réelles d'invest.	5 542,00	3 101,77	0,00	940,23
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des déper	nses d'ordre d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 542,00	3 101,77	0,00	940,23
Solo	Pour information D 001 de d'exécution négatif reporté de N-1	2 242,34			

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recet	tes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves (sf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 242,00	2 242,34		-0,34
138	Autres subv.d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus	940,00			940,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recet	tes financières	3 182,00	2 242,34	0,00	939,66
45	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recet	tes réelles d'invest.	3 182,00	2 242,34	0,00	939,66
021	Virement de la section de fonctionnement	4 603,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des recet	tes d'ordre d'invest.	4 603,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 785,00	2 242,34	0,00	939,66
So	Pour information R 001 Ide d'exécution positif reporté de N-1	0,00	****		

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

# 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
			(1)	(2)	
011	Charges à caractère général		184,73		184,73
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuations de produits				1
60	Achats et variations de stocks	(3)			
65	Autres charges de gestion courante				
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	(4)			
66	Charges financières		760,32		760,32
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations provisions semi-budgétaires				
71	Production stockée (ou déstockage)	(3)			
Dépens	ses de fonctionnement - Total		945,05		945,05

Pour information		0.00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
			(1)	(2)	
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
15	Provisions pour risques et charges	(5)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)		3 101,77		3 101,77
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		(8)		
	Total des opérations d'équipement				
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	(5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(6)			
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	(6)			
22	Immobilisations reçues en affectation	(6)	(9)		
23	Immobilisations en cours	(6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations	(5)			
39	Provisions pour dépréciation	(5)			
45	Opérations pour compte de tiers				
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers	(5)			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers	(5)			
3	Stocks				
Dépens	ses d'investissement - Total		3 101,77		3 101,77

		•
Pour information		
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		2 242,34

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(4)</sup> Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

<sup>(5)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

<sup>(8)</sup> A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

<sup>(9)</sup> En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

# 2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
			(1)	(2)	
013	Atténuations de charges				
60	Achats et variations des stocks	(3)			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses				1
71	Production stockée (ou déstockage)				
72	Travaux en régie				
73	Impôts et taxes				1
74	Dotations, subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante		6 002,77		6 002,77
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétaires				
79	Transferts de charges				
Recette	es de fonctionnement - Total		6 002,77		6 002,77

Pour information		2 222 22
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 266,90

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
			(1)	(2)	
10	Dotations, fonds divers et reserves (sauf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 242,34		2 242,34
13	Subventions d'investissement reçues				
15	Provisions pour risques et charges	(4)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		(8)		
19	Différences sur réalisations d'immobilisations				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(6)			
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	(6)			
22	Immobilisations reçues en affectation	(6)	(9)		
23	Immobilisations en cours	(6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations	(4)			
39	Provisions pour dépréciation	(4)			
45	Opérations pour compte de tiers				
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers	(4)			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers	(4)			
3	Stocks				
Recette	es d'investissement - Total		2 242,34		2 242,34
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

### **MULTISERVICES**

#### CA 2015

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués

sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts		és (ou restant à loyer)	Crédits annulés
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats Restes à réaliser a émis 31/12		
011	Charges à caractère général	1 100,00	184,73		915,27
60632	Fournitures de petit équipement	100,00			100,00
61522	Bâtiments	500,00	184,73		315,27
6226	Honoraires	500,00			500,00
012	Charges de personnel et frais assim				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante				
656	Frais de fonctionnement des groupe				
	STION DES SERVICES 012 + 014 + 65	1 100,00	184,73	0,00	915,27
66	Charges financières (b)	761,00	760,32		0,68
66111	Intérêts réglés à l'échéance	761,00	760,32		0,68
67	Charges exceptionnelles (c)				
68	Dotations provisions semi-budgétair				
022	Dépenses imprévues (e)	300,00			
TOTAL DES	B DEPENSES REELLES + d + e	2 161,00	945,05	0,00	915,95
023	Virement à la section d'investisseme	4 603,00			
<b>042</b> (4,5,6)	Opérations d'ordre de transfert ent				
_	S PRELEVEMENTS AU PROFIT TION D'INVESTISSEMENT	4 603,00	0,00	0,00	0,00
<b>043</b> (7)	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES	S DEPENSES D'ORDRE	4 603,00	0,00	0,00	0,00
	PENSES DE FONCTIONNEMENT ES REELLES + D'ORDRE	6 764,00	945,05	0,00	915,95
d	Pour information D 002 Déficit e fonctionnement reporté de N-1	0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 6611	2 (2)
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<sup>(3)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(4)</sup> Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040. (5) Dont 675 et 676.

<sup>(6)</sup>Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(7)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employé empl		Crédits annulés
		(BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et v				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participa				
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	6 002,77		-2,77
752 758	Revenus des immeubles Produits divers de gestion courante	6 000,00	6 000,00 2,77		-2,77
	TION DES SERVICES D + 73 + 74 + 75	6 000,00	6 002,77	0,00	-2,77
76	Produits financiers (b)				
77	Produits exceptionnels (c)				
<b>78</b> (2)	Reprises provisions semi-budgétaire				
TOTAL DES = a + b + c +	RECETTES REELLES	6 000,00	6 002,77	0,00	-2,77
<b>042</b> (3, 4,	Opérations d'ordre de transfert ent				
<b>043</b> (6)	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00
	ETTES DE FONCTIONNEMENT S REELLES + D'ORDRE	6 000,00	6 002,77	0,00	-2,77
de	Pour information R 002 Excédent fonctionnement reporté de N-1	2 266,90			

# Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(3)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

<sup>(4)</sup> Dont 776.

<sup>(5)</sup> Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (hors				
204	Subventions d'équipement versées (				
21	Immobilisations corporelles (hors o				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours (hors op				
Total des d	épenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reçu				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1	3 102,00	3 101,77		0,23
1641	Emprunts en euros	3 102,00	3 101,77		0,23
165	Dépôts et cautionnements reçus	940,00			940,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	1 500,00			
Total des d	épenses financières	5 542,00	3 101,77	0,00	940,23
Total des d compte de	épenses d'opérations pour tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES	S DEPENSES REELLES	5 542,00	3 101,77	0,00	940,23
040	Opération d'ordre transfert entre se				
<b>041</b> (7)	Opérations patrimoniales				
TOTAL DE	S DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00
	PENSES D'INVESTISSEMENT ES REELLES + D'ORDRE	5 542,00	3 101,77	0,00	940,23
D 001 S	Pour information Solde d'exécution négatif reporté de N-1	2 242,34			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(3)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Dont 192.(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçu				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1				
20	Immobilisations incorporelles (sf 2				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
Total des re	ecettes d'équipement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves	2 242,00	2 242,34		-0,34
1068	Excédents de fonctionnement capita	2 242,00	2 242,34		-0,34
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
165	Dépôts et cautionnements reçus	940,00			940,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
Total des re	ecettes financières	3 182,00	2 242,34	0,00	939,66
Total des re	cettes d'opérations pour tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES	RECETTES REELLES	3 182,00	2 242,34	0,00	939,66
021	Virement de la section de fonctionn	4 603,00			
<b>040</b> (3, 4)	Opérations d'ordre de transfert ent				
	S PRELEVEMENTS PROVENANT TION DE FONCTIONNEMENT	4 603,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> (5)	Opérations patrimoniales				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 603,00	0,00	0,00	0,00
	CETTES D'INVESTISSEMENT IS REELLES + D'ORDRE	7 785,00	2 242,34	0,00	939,66
R 001 S	Pour information solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(5)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

### A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

, <u></u>	Date de la Montant des remboursements 2015					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2015	Montant des tirages 2015	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/2015
5191 - Avances du Trésor						
Néant						
5192 - Avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

<sup>(1)</sup> Circulaire n°NOR: INTB8900071C du 22/02/1989;

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

#### A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

				Empr	unts et dettes à l'or	igine du c	ontrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo rtisse ment (7)	Possi bilité de rembour sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédi	it (Total)				38 000,00									
1641 Emprunts en euros					38 000,00									
9387851	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE	14/04/2014		03/01/2015	38 000,00	С	EURIBOR	3,43	3,43	EUR	А	Р	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions par	rtic. (Total)													
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL					38 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

#### A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

						Empr	unts et dette	s au 31/12/2015				
Nature	Cou	Montant	Catégorie	Capital	Durée		Taux d'int	érêt	A	nuité de l'exercio	е	ICNE
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	ver ture ? O/N (10)	couvert	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	restant dû au 31/12/2015	rési- duelle (en an- nées)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Néant												Ī
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		34 898,23					3 101,77	760,32	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		0,00		34 898,23					3 101,77	760,32	0,00	0,00
9387851	N	0,00		34 898,23	12,00	С	EURIBOR	3,43	3 101,77	760,32	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Néant												Ī
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		34 898,23					3 101,77	760,32	0,00	0,00

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(13)</sup> Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

<sup>(14)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(15)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(16)</sup> Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

# A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/20 15(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL ()														
TOTAL ()														$\longrightarrow$
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

#### A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	restant dû	d'in-	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/20 15(9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	------------	-------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	--	--

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couriri sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

- (2) Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2015 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

# A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	dices -jacents (1) Indices zone euro		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange	Nb produits						
de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux	% de l'encours	%	%	%	%	%	%
variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros						
	Nb prod.						
(B) Barrière simple.	% enc.	%	%	%	%	%	%
Pas d'effet de levier	Mtt €						
	Nb prod.						
(C) Option d'échange (swaption)	% enc.	%	%	%	%	%	%
(Swaption)	Mtt €						
(D) Multiplicateur	Nb prod.						
jusqu'à 3; multiplicateur	% enc.	%	%	%	%	%	%
jusqu'à 5 capé	Mtt €						
	Nb prod.						
(E) Multiplicateur	% enc.	%	%	%	%	%	%
jusqu'à 5	Mtt €						
	Nb prod.						
(F) Autres types de	% enc.	%	%	%	%	%	%
structures	Mtt €						

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2015 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

# A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emprunt	couvert			Instrument de couverture								
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2015	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de cou- verture (3)	Nature de la cou- ver- ture (chan- ge ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de réglement des intérêts (4)	Montant des commis- sions diverses	Primes év Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)												a option	u option
` ′													
Néant													
Taux variable simple (total)													
Néant													
Taux complexe (total) (2)													
Néant													
Total													

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
- (4) Indiquer la périodicité de réglement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

### A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	_		AZ.3 - DETAIL	DES OF LINA	IONS DE COUV	LICTURE (1) (Suite)				
Instruments de					Effet de l'ins	rument de couverture				
couverture (Pour chaque ligne,	Référence de	Tau	ıx payé	Taux	reçu (7)	Charges et prod depuis l'origin		Catégorie d'emprunt (8)		
indiquer le numéro de contrat)	l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)										
Néant										
Taux variable simple (total)										
Néant										
Taux complexe (total) (2)										
Néant										
Total										

- (5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
- (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
- (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

#### A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	mobilisatio	ée de on et profil ssement nprunt	Date du refinan- cement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2015	Capital réaménagé
	Année	Profil (5)	Comon			
Total des dépenses au c/166						
Refinancement de dette (3)						
NEANT	   					
Total des recettes au c/166						
Refinancement de dette (4)					ĺ	İ
NEANT						

<sup>(1)</sup> Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

<sup>(2)</sup> Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

<sup>(4)</sup> Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

<sup>(5)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

#### **EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Durée résiduelle	Périodicité des rembour-	Ca	ractéristiques du	taux	Coût de soi	rtie (10)	Annuité de	ICNE de	
	sements (6)	Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

<sup>(7)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de réference et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(8)</sup> Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

<sup>(9)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

<sup>(10)</sup> Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

<sup>(11)</sup> Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

<sup>(12)</sup> Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

<sup>(11)</sup> Il s'agit des intérêts dûs au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange éventuel comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

### A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

Date de de Organisme  N° du contrat sous- rené- d'emprunt cription gocia-		résidu	Durée résiduelle en années				Nominal		Profil d'amort. et périodicité de rembt (6)		Capital restant dû au 31/12/2015	ICNE de l'exercice	Annuité pa l'exercice (s						
	du contrat initial	tion		Cont. ini- tial	Cont. rené- gocié	Type taux (3)	ontrat initia Index (4)	Taux		Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	ini-	Cont. rené- gocié			Intérêts	Capital
Néant						taux (5)	(+)	act.	taux (5)	(4)	act.								
TOTAL												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
- (2) Taux à la date de renégociation.
- (3) Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).
- (5) Nominal à la date de renégociation.
- (6) Faire figurer 2 lettres: Pour le profil d'amortissement indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
  - Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8
AUTRES DETTES	A2.9

# A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à	Dont		
	l'origine (2)	31/12/2015 de l'exercice	payer au cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL						
Auprès des organismes de droit privé						
Caisse du crédit agricole						
Caisse des dépôts et consignations						
Caisse d'épargne						
Crédit Local de France / DEXIA						
Crédit Foncier						
Crédit Mutuel						
Crédit National / NATEXIS						
Banques étrangères						
Organismes d'assurances						
Autres prêteurs divers						
Auprès des organismes de droit public						
Néant						
Dette provenant d'émissions obligataires						
(ex : émissions publiques ou privées)						
Néant						

<sup>(1)</sup> Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

# **A2.9 - AUTRES DETTES**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

<sup>(2)</sup> La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A3 A4 A5

### A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE									
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilis	ens de faible valeur uil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €								
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)							
	NEANT								

#### **A4 - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2015	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE				
PROVISIONS BUDGETAIRES										
Prov. pour risques et charges (2)										
NEANT										
Provision pour dépréciation (2)										
NEANT										
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES										
PROVISIONS	SEMI-BUDGETA	RES				Ī				
Prov. pour risques et charges (2)										
NEANT										
Provision pour dépréciation (2)										
NEANT										
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES										

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	А3
ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A4 A5

# **A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2015	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

# **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSE	S TOTALES A COUVRIR PAR DES	4 602,00	3 101,77
RESSOUF	RCES PROPRES = A+B	·	
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	3 102,00	3 101,77
1641	Emprunts en euros	3 102,00	3 101,77
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 500,00	
020	Dépenses imprévues	1 500,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 101,77		2 242,34	5 344,11

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

# **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	4 603,00	III
Ressource	es propres externes de l'année (a)		
Ressource	es propres internes (b)(2)	4 603,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	4 603,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles				2 242,34	2 242,34

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	Ш	5 344,11
Ressources propres disponibles	IV	2 242,34
Solde	V = IV - II (6)	-3 101,77

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

### **A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalt. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalt. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A8 A9

# A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. :	Intitulé de l'op. :	Date de délibération :					tion :
		Cumul des				Cumul des	
		réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	réalisations au 31/12/2015
DEPENSES (	a)						
NEANT							
RECETTES (	b)						
NEANT							

<sup>(1)</sup> Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

<sup>(2)</sup> Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

<sup>(3)</sup> Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

<sup>(4)</sup> Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A10.2

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
	•			
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

Modalités de sortie  Désignation  d'acquisition  Durée de l'amort  Cumul des amort.  Comptable Prix de moins		A10.2 - ETAT DES		BIENS D'	MMOBILISA1		
Cessions à titre gratuit  Mise à disposition  Affectation  Mises en concession ou affermage  Mise à la réforme  Destruction  Divers  Divers  Affectation  Affecta	Modalités de sortie		(coût		amort.	au jour de la	 Plus ou moins values
Mise à disposition  Affectation  Mise en concession ou affermage  Mise à la réforme  Destruction  Divers  Divers	Cessions à titre onéreux						
Mise à disposition  Affectation  Mise en concession ou affermage  Mise à la réforme  Destruction  Divers  Divers							
Affectation	Cessions à titre gratuit						
Affectation							
Mises en concession ou affermage  Mise à la réforme  Destruction  Divers	Mise à disposition						
Mises en concession ou affermage  Mise à la réforme  Destruction  Divers							
Mise à la réforme  Destruction  Divers  Divers	Affectation						
Mise à la réforme  Destruction  Divers  Divers							
Destruction Divers Divers	Mises en concession ou affermage						
Destruction Divers Divers	Mice à la réforma						
Divers Signature of the control of t	iviise a la relottile						
Divers Signature of the control of t	Destruction						
	200						
TOTAL GENERAL	Divers						
TOTAL GENERAL							
	TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

# A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

	Pour mémoire		
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations		
	Produit des cessions		
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations		
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		

IV - ANNEXES	IV
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

#### FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

# Libellé du fonds européen géré :

#### I - AU TITRE DES MESURES GEREES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

#### RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
NEANT		
	TOTAL	

#### DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire *)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant

# **DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)**

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire **)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant

## II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (\*\*\*)

Montant	des recettes	Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (2)						
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant		
TOTAL					TOTAL			

<sup>(1)</sup> A détailler conformément au plan de compte.

<sup>(2)</sup> Les informations seront extraites de PRESAGE.

<sup>(3)</sup> Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

<sup>(\*)</sup> La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

<sup>(\*\*)</sup> Hors dépenses d'assistance technique.

 $<sup>(\</sup>sp{***})$  Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

### **B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2015
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
Totaux généraux						

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

### L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Durée résiduelle	Périodicité des rembourse-	Taux initial			Taux à la	Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garant l'exe	
rociduono	ments (2)	Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	en Intérêts (8)	en Capital
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des rempboursements A: annuelle, M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X: autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget .

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

### B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros		
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А		
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В		
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С		
Provisions pour garanties d'emprunts	D		
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D <b>0,00</b>		
Recettes réelles de fonctionnement	6 002,77		

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100	0,00
--	------------	------

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de c même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

#### **B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice		Montant de la		Durée		Montant des re	edevances restai	nt à courir		
d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	du	2016	2017	2018	2019	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

#### **B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT									

<sup>(1)</sup> Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

#### **B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/2015	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	NEANT						
	8018 Autres engagements donnés						
	* Au profit d'organismes publics						
	NEANT						
	* Au profit d'organismes privés		•				
	NEANT						
	Total		•				

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

<sup>(2)</sup> Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

# **B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/2015	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail imm	nobilier)					
	NEANT						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à rec	cevoir)					
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	NEANT						
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total		•	-			

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

# B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fond de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations, entreprises, personnes physiques et autres		
NEANT		
Personnes de droit public		
Etat		
NEANT		
Régions		
NEANT		
Départements		
NEANT		
Communes		
NEANT		
Etablissements public (EPCI, EPA, EPIC,)		
NEANT		
Autres		
NEANT		
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	В3

### **B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

	Montant des AP			Montant des CP					
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015	Restes à financer (exercices au-delà de 2016)		
NEANT									

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

### **B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

	Montant des AE			Montant des CP				
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015	Restes à financer (exercices au-delà de 2016)	
NEANT								

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

# **B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Libellé de la recette :								
	Reste à employer au 01/01/2015 :							
	Recettes							
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant					
		NEANT						
	-	Total Recettes :						
		Dépenses						
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant					
		NEANT						
		Total Dépenses :						
		Reste à employer au 31/12/2015 :						

TOTAL Reste à employer au 01/01/2015 :						
TOTAL Recettes TOTAL Dépenses						
TOTAL Reste à employer au 31/12/2015 :						

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

#### C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT							
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL							

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015	C1.1

#### C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2015 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU	CATEGORIES (1) SECTEUR (2)		REMUNERATION (3)		CONTRAT	
31/12/2015			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
NEANT						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel ANIM : Animation

PM : Police OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 ianvier 1984 modifiée) :

3-a°: article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fontionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2°: emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3°: emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2015	C1.2

# C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2015 (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
	NEANT

<sup>(1)</sup> Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT	C2
FINANCIER	

# C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détention d'une part du capital NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme NEANT				
<b>A</b> utres NEANT				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune o l'établissement;

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A. LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.1 C3.2 C3.3 C3.4

# C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
NEANT			
Autres organismes de regroupement			
NEANT			

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

#### C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/ non)
CCAS		,			
CE					
Régie personnalisée					

<sup>(1)</sup> Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

#### C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/ non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

#### C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)
NEANT				

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

	Nombres de membres en exercice :	11		
	Nombres de membres présents:			
	Nombres de suffrages exprimés :			
	VOTES - Pour :			
	Contre :			
	Abstentions:			
	Date de convocation :/			
Présenté par le Maire ,				
A Saint-Maurin, le 22/03/2016				
le Maire ,				
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire A Saint-Maurin, le 22/03/2016				
	Les membres du Conseil Municipal,			
	Les membres du consen Municipal,			
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 24/03/2016, et de la publication le 24/03/2016				
A Saint-Maurir	n, le 22/03/2016			
Sant Wadin	,			